



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 66195

Texte de la question

M. Paul Giacobbi attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la suppression de la certification biologique du centre pénitentiaire de Casabianda en Haute-Corse. Le domaine avait obtenu en 2001 la certification AB pour sa culture de céréales mais celle-ci lui a été retirée au mois d'octobre 2008. La production céréalière étant peu fréquente en Corse, cette disposition risque de nuire au développement de l'élevage biologique. Aussi, il souhaite savoir s'il serait possible de rétablir cette certification.

Texte de la réponse

L'exploitation céréalière du centre pénitentiaire de Casabianda en Haute-Corse respecte les règles de l'agriculture biologique depuis 2001. Sa production n'a fait l'objet d'aucun écart majeur au cours des deux dernières années pouvant conduire à une suspension de la certification. L'arrêt de la certification de la production de céréales résulterait d'un choix fait par les autorités responsables du domaine agricole de Casabianda, en raison d'une rentabilité insuffisante de cette activité. La disponibilité de céréales biologiques locales est essentielle pour le maintien et le développement de la filière « élevage biologique » en Corse. Aussi, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a saisi la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, des conséquences défavorables à la filière biologique de Corse de cette décision d'arrêt de certification. Une réévaluation de la situation a été proposée au niveau local, afin d'identifier les pistes de solution sur les plans technique et financier.

Données clés

Auteur : [M. Paul Giacobbi](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66195

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11583

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2342